

Polémique à Rocourt: le patron de l'entreprise Mithra accusé d'avoir intégré deux chemins publics dans son parc privé - 30-06-2020 11:09:00

LIÈGE -

Aucune autorisation communale n'a été donnée au patron de l'entreprise Mithra. Un procès-verbal a été dressé.



La Ville de Liège a-t-elle permis la privatisation de 400 mètres de chemins ruraux dans le domaine de l'homme d'affaires liégeois François Fornieri, à Rocourt? Cette question a été posée lors du conseil communal de ce lundi soir par la conseillère communale Sophie Lecron, qui accuse le patron de l'entreprise pharmaceutique Mithra d'avoir intégré deux chemins publics dans son parc privé.

«Comme le montre le cadastre, ces chemins ne sont pas des servitudes à travers des parcelles privées mais bien des terrains publics élongés, bien distincts des parcelles privées», insiste Sophie Lecron. «Or, il apparaît que ces chemins ont été coupés par des barrières ou des haies et même remblayés par endroits. Un privé n'a évidemment aucun droit de clôturer des chemins publics sans l'autorisation communale.»

La Première échevine en charge de l'Urbanisme, Christine Defraigne (MR), a répondu qu'aucune autorisation communale n'avait été donnée à l'homme d'affaires liégeois. «Un procès-verbal a été dressé en date du 20 septembre 2018 avec ordre verbal d'arrêter les travaux», précise-t-elle. «Le dossier a été transmis au parquet du procureur du roi de Liège, qui en a accusé réception le 10 octobre 2018. Le dossier est donc dans les mains de la justice et, en vertu de la séparation des pouvoirs, nous n'interférerons pas dedans.»

Et Christine Defraigne de rappeler que «l'objectif de la Ville est de conserver ces chemins. Le collège est attentif aux besoins des marcheurs.»

Thomas LONGRIE (L'Avenir)